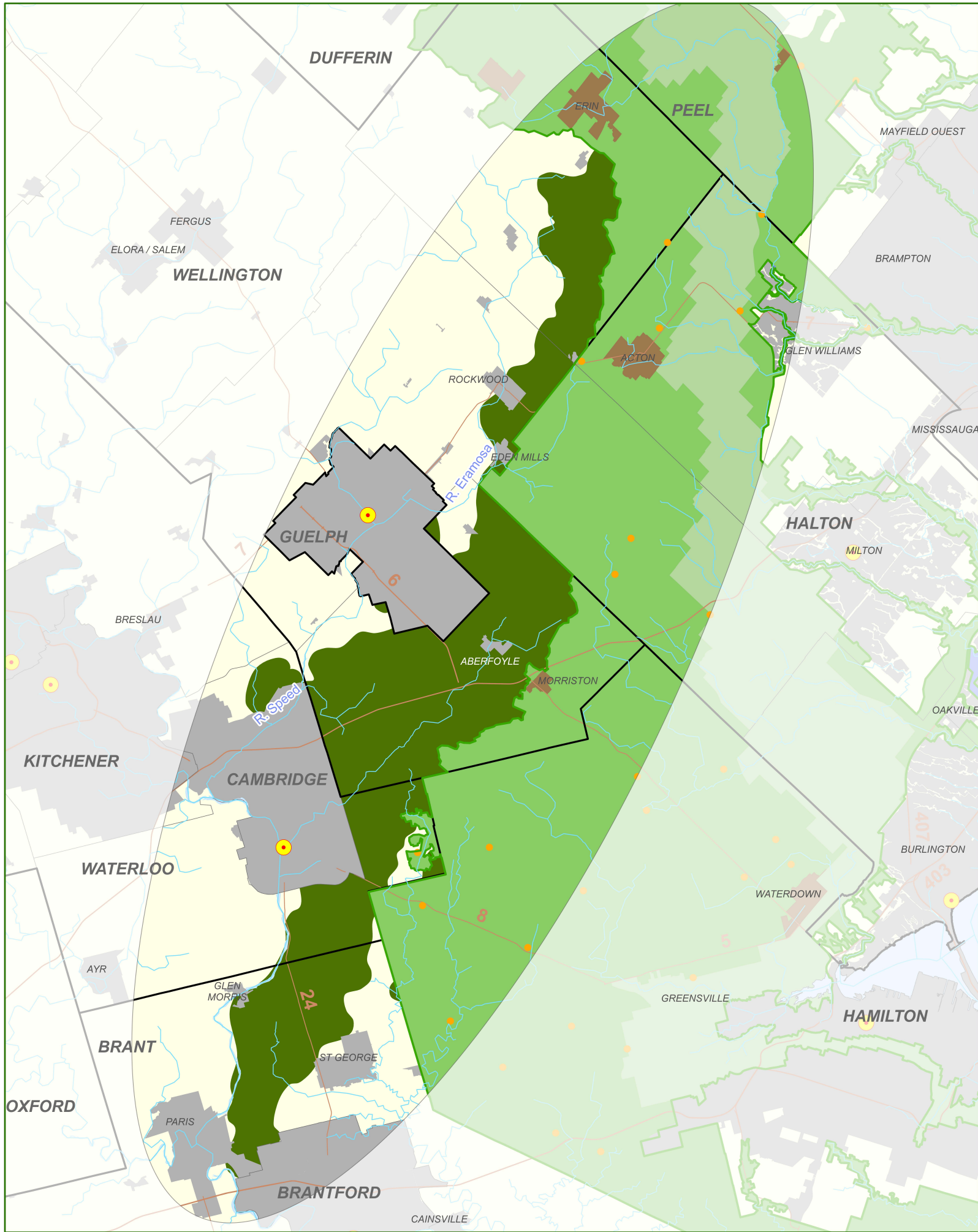


Une ceinture de verdure croissante - Moraine de Paris Galt



LÉGENDE

- Désignation de la zone de la ceinture de verdure (Règl. de l'Ont. 59/05, dans sa version modifiée)
- Campagne protégée
- Villes / Villages
- Hameaux
- Vallées fluviales urbaines
- Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara
- Moraine de Paris Galt zone d'étude
- Zones de peuplement de la région élargie du Golden Horseshoe hors de la ceinture de verdure (y compris l'annexion de Brantford/Brant)
- Centres de croissance urbaine
- Routes principales
- Limites des municipalités
- Eau

Cette carte est offerte à titre d'illustration seulement, pour obtenir le point de vue du public sur une zone de terres axée sur la moraine de Paris Galt et actuellement à l'étude en vue d'élargir la ceinture de verdure. La zone à l'étude ne constitue pas des limites de la ceinture de verdure.

Les limites des zones de peuplement reflètent généralement les informations fournies par la municipalité pertinente. Pour connaître les limites et l'emplacement précis des zones de peuplement (p. ex. zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure et villes/villages et hameaux de la ceinture de verdure), veuillez consulter la municipalité concernée.

Source de renseignements : Produits par le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des parcs, et le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, au moyen de leurs sources de données.

Projection : MTU Zone 17 NAD83

© 2021, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

